

## REGLEMENT GENERAL 2026

### Départs et arrivées devant le relais de la Côte de Beauté

**8 h 45 :** Départ 5 km course et marche

**9 H 15 :** Départ 10 km

**Les minimales : Nés en 2011 et 2012** Filles et Garçons seront sur le 5 km.

**10 h 15 :** Départ 1 et 2 km100 pour les Jeunes poussins benjamins.

**Retrait des dossards :** Dimanche 19 Juillet 2026 au Relais de la Côte de Beauté 7 h 00

**Parcours :** Sur route bitumée, sur front de mer et forêt de Suzac

**Accueil et Engagement :** Retrait des dossards sur place à partir de 7 h devant le Relais de la Côte de Beauté.

Engagements par correspondance : **voir bulletin d'engagement.**

**10 H 45 : Récompenses :** Souvenirs à tous les arrivants. **Les 3 premiers H et F de chaque course + le 1 er de chaque catégorie non cumulable avec le scratch.**

**Challenge Colette Besson : 21 ème Edition:** Récompenses spéciales pour les 10 premières féminines au scratch

Challenge disputé dans le cadre des 10 km et exclusivement par des athlètes féminines.

Un trophée commémoratif récompensera l'athlète ayant remporté l'épreuve 3 fois consécutives ou non. Une récompense spéciale seront décernés aux 10 premières féminines au scratch. Pas de cumul de récompenses obtenues dans le cadre du challenge et du classement par catégorie.

**Renseignements :** Mr Gaillot Mario Tél 06/ 20/ 41 /16/ 81 mail [royanstgeorges@wanadoo.fr](mailto:royanstgeorges@wanadoo.fr)

**Divers :** Organisation assurée auprès de AIAC courtage.

Il est fortement recommandé aux non-licenciés FFA de s'assurer personnellement.

**Résultats :** Les résultats seront disponibles sur les sites :

[www.challengedupaysroyannais.info](http://www.challengedupaysroyannais.info). [www.ententersgathletisme.com](http://www.ententersgathletisme.com). [www.courir17.fr](http://www.courir17.fr)  
[chronometrage.com](http://chronometrage.com)

**Engagements :** l'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés.

**Tout athlète licencié FFA devra présenter une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validée a la date de la manifestation.**

Les autres licences délivrés par la FFA santé et encadrements ne sont pas acceptés. Tout athlète non licencié à la FFA doit fournir un PASS Prévention Santé (PPS) sur le site [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr).

Pour les mineurs autorisation parentale Obligatoire quel que soit la course.

Aucun suiveur à vélo, ni canicross.

**Dossard accroché au niveau de la poitrine avec 4 épingles.**